



Avec l'annonce du ministre de la Santé, **Anticipons le choc social** par l'incitation au télétravail (TlT) pour briser la densification dans les transports et les risques d'exposition dans les lieux clos et restreints.

→ **Télétravail** : demande syndicale sur un suivi du nombre de demandes, de refus et d'avis favorables

Les agents « vulnérables » :

- cancer,
- immunodépression,
- 65 ans avec du diabète ou d'obésité,
- insuffisances rénales chroniques sévères...
Agents SU en cours de recensement.

Les agents « contacts » : gérés par l'ARS

Les agents en 7^{aine} en attente de dépistage :

- Télétravail
- ou Autorisation Spéciale d'Absence (ASA)
- Pour les Outre-Mer et la période préalable entre les tests, SOLIDAIRES demande à ce qu'aucun agent ne reprenne le service en présentiel à titre de précaution pour les collègues et le service.

Concours

- **Examen professionnel** : Agent malade ou empêché ne peut concourir. Pas de possibilité d'épreuve de rattrapage, sous peine de rupture d'égalité

Formation

- Les écoles sont touchées : 2 cas à l'ENDT.
- Les formations distancielles sont préconisées.
- Impossibilité d'oraux de fin de stage en visio du fait :
 - du plan de charge des formations,
 - des limites techniques et logistiques.
- Les cours de TPCI coordonnés avec le Médecin de prévention national.
- Protocole sanitaire mis en place dans les écoles en coordination avec l'AGRENAD et 5 semaines de cours sur la plateforme Moodle.

Décret n°2020-1131 du 14 septembre 2020 sur

les maladies professionnelles

- Exclut les douaniers
- Proposition des organisations syndicales (OS) :
 - a) pour les cas confirmés suite à contact sur le lieu du service,
 - b) tout comme pour les agents ayant un épuisement professionnel (burn out) suite au Covid et ses effets
- **déclaration en accident de service** auprès des FRHL (fonction ressources humaines Locales) et demande d'un protocole

Vaccination contre la GRIPPE remboursée par l'employeur

La médecine de prévention (MP) doit intervenir pour :

- La reprise et l'aménagement du poste en télétravail, en présentiel avec aménagement
 - **notamment à la cantine, lieu à risque élevé**
- le placement en Autorisation spéciale d'Absence (ASA) ou télétravail de 5 jours.
- La gestion des « cas contact » et leur dépistage.
- la capacité à revenir si le test est négatif → **question de l'application stricte de la 7^{aine} si le test n'est pas positif**
- Donne un **AVIS**.

Rigidité administrative d'accès au MP Autocensure en local

Après le message aux encadrants, réunion avec les DI :

La DG a transmis une note aux encadrants le lundi 15/09
→ **Le ruissellement de l'information sera-t-il abondant ? SOLIDAIRES Douanes suggère le dénombrement par indicateur de performance sur le nombre de demandes de télétravail accordées, afin d'inciter les performeurs dans ces domaines que sont la sécurité des agents et la coordination ministérielle !**

Plan de reprise d'activité (PRA) / rapport Alixio :

→ Boycott du CHSCTM du 24/09/20 contre la légalité du rapport

Protection matérielle / Masque obligatoire :

Doctrine SURV : masques chirurgicaux (4/jour)

Doctrine CO : 3 masques en tissu et jetables

Pour les régions Outre-mer : avec le climat tropical, 6 par agent.

Approvisionnement :

- **masques en tissu dans les préfectures**
 - la semaine prochaine en hexagone selon les besoins des DI
 - 5 octobre en Outre-mer
- **masques chirurgicaux commandés par la DG** :
 - D'ici une semaine en France métropolitaine
 - livraison aérienne vers les Outre-mer

Redéploiement DI Paris-Aéroports (DIPA) :

Principe des brigades «miroirs» (jumelées) avec des difficultés à maintenir les mêmes effectifs sur la même unité d'accueil. L'humain s'adapte à la logistique pour éviter des ASA manque D'activité ! Le DI de la DIPA interviendra à la prochaine audio.

En Outre-mer, le protocole national s'applique :

- La DG a fait une audioconférence avec les DR d'Outre-mer le 23/09 avec une cartographie épidémique disparate :
 - Covid-Free (sans Covid) : N^{elle} Calédonie et Wallis-et-Futuna
 - Sortie d'état d'urgence et zone critique : Guyane, La Réunion, en Guadeloupe, à Saint-Martin et en Polynésie
 - Épidémies de dengue et de chikungunya aux Antilles.
 - Problème d'approvisionnement d'eau à Mayotte...
- Les moyens sont alloués à ces DR pour télétravailler, avec prise en charge des ordinateurs portables, smartphone, abonnement.
- SOLIDAIRES espère un suivi attentif à la déclinaison locale. **Notamment sur le retour des GT et CT locaux qui vont y être organisés en tenant compte des conditions :**
 - **sanitaires** (exiguité des moyens médicaux),
 - **environnementales** (climat tropical et maladie endémique)
 - **et de connexion** (montant de l'internet).

REPRISE

Agenda social (GT) : droits syndicaux le 04/11, Surv le 17/11, Télétravail le 9/12, indemnitaire DNGCD le 14/12

- Comité Technique missions : fin octobre, avec bilatérales téléphoniques en complément de celles sur la crise sanitaire.

- **Recours sur l'ordonnance congés et sur le télétravail** : 100 recours gracieux, 4 recours hiérarchiques, 1 au Tribunal Administratif (TA), dont 5 en cours en CAPL. Les CAPC se tiendront en novembre et décembre.